

# CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

## Préambule

Les conditions générales de vente constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par Two In Design. Tout ressortissant de la Communauté Européenne et des pays respectant la directive 95/46/CE ne peut faire valoir sa méconnaissance linguistique comme clause d'annulation du contrat. Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par Two In Design (TID). Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur sur le site lors de la validation de la commande par le Client.

## Article 1. Domaine d'application

Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales entre Two In Design, représenté par Nadège JUNGLING et l'auteur de la commande ci-après désigné par : Le Client. Toutes nos transactions sont régies par la loi française uniquement. Toute commande, c'est-à-dire toute acceptation d'un devis émit par Two In Design, implique l'acceptation des conditions générales suivantes et, le cas échéant, des conditions particulières précisées au moment de la commande. Les conditions générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de Two In Design.

## Article 2 : Nature des prestations

Les prestations offertes par Two In Design sont des prestations de conseils en décoration d'intérieur.

Liste non exhaustive des prestations proposées :

- ⇒ Visite-conseil en aménagement de 1h30 sur place sans production de présentation
- ⇒ Agencement d'espace intérieur ou extérieur
- ⇒ Relevé de cotes
- ⇒ Propositions d'aménagement en 2 Dimensions (2D)
- ⇒ Propositions d'aménagement en 3D
- ⇒ Implantation de projet sur photo (vue extérieure)
- ⇒ Propositions d'ambiances, de matériaux, de couleurs, de mobiliers & accessoires par pièce
- ⇒ Accompagnement travaux
- ⇒ Préparation de dossier de déclaration de travaux ou de permis de construire (surface inférieure à 150m2)

Two In Design s'engage à ce qui suit : exécuter les prestations telles que définies dans le devis avec diligence, conformément aux règles de l'art.

Two In Design s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son Client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations. Etant donné que le Client aura eu l'occasion de préciser sa demande lors de la présentation de l'esquisse et/ou de l'avant-projet, une fois le dossier final remis au Client, celui-ci ne pourra opposer à Two In Design des arguments pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Les modifications éventuelles, faites à la demande du client, seront facturées au temps passé et feront l'objet d'un nouveau devis.

## Article 3 : Illustrations

Two In Design propose des plans d'agencement selon les goûts exprimés par le Client, ces plans valent uniquement conseil et ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage.

La faisabilité technique de l'agencement proposé n'est pas de la responsabilité de Two In Design. Le Client a la responsabilité de la faire valider par un professionnel du bâtiment et/ou un bureau d'étude qui réalisera les plans d'exécution.

Two In Design fait ses meilleurs efforts pour illustrer ses propositions d'aménagement afin de donner au Client un aperçu réaliste des aménagements proposés. Toutefois, les représentations graphiques en 3 dimensions figurant sur les documents de présentation sont simplement illustratives de nos services et ne sont donc pas contractuelles. Les aménagements proposés sont présentés avec des matériaux et coloris spécifiques qu'il appartiendra au Client de définir, dans un second temps, avec les prestataires de travaux que le Client choisira (choix de sols, murs, cuisine, etc..).

## Article 4 : Préparation de dossier de permis de construire (<150m2)

Two In Design exerce une prestation de saisie de plans dans les domaines de l'architecture et assure, à ce titre, la réalisation de dossiers de permis de construire d'après les esquisses validées par le client.

N'étant pas impliqué dans les études de structure, Two In Design ne peut être tenu pour responsable des défauts dans la conception, les principes structurels ou les techniques de construction choisis par le client.

Two In Design est soumis à une simple obligation de moyens et ne peut être tenu pour responsable d'un éventuel refus du permis de construire par l'autorité administrative. Cependant, Two In Design s'engage à répondre aux compléments d'informations éventuels demandés par l'autorité administrative, dans la mesure de ses capacités.

Le client est seul responsable de l'exécution de toutes les études nécessaires à la réalisation de la construction (étude de sol, de structure, etc...) et de la conformité de la construction par rapport au permis de construire déposé.

Tous les plans réalisés ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution à la réalisation de l'ouvrage.

Dans tous les cas, le client convient que, si la responsabilité éventuelle de Two In Design pouvait être retenue, le montant de la réparation susceptible d'être mise à sa charge ne pourra excéder le montant total des sommes payées par le client pour l'obtention de la prestation en cause.

A noter : pour les bâtiments de plus de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher Two In Design collabore avec un architecte mais le client pourra en contacter un de son choix pour pouvoir établir une demande de permis de construire d'après les plans que nous aurons élaborés pour lui.

## Article 5 : Responsabilité

Two In Design s'engage à apporter tous les soins en usage dans la profession pour la mise en œuvre du service offert au Client. Two In Design peut être mandaté par son Client coordonner les réalisations de décoration : le client est présent et a, lui-même, choisit les entreprises qu'il souhaite faire intervenir. Tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable aux dites entreprises ne saurait en aucun cas être reproché et engager la responsabilité de Two In Design.

En aucun cas, Two In Design n'agit comme maître d'œuvre.

Les prestations offertes par Two In Design sont des prestations de conseil. Two In Design peut être amené à mettre en relation son Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Néanmoins, le Client contracte directement et librement avec chaque prestataire.

Two In Design n'interfère en aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle entre le Client et l'entreprise qu'il aura retenue, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de Two In Design. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par Two In Design.

Il appartient au Client de vérifier avec les entreprises intervenantes la faisabilité technique des travaux envisagés. Ce dernier devra s'assurer lui-même que les entreprises intervenantes bénéficient des garanties légales (garantie décennale etc...).

Two In Design n'encourt aucune responsabilité :

- quant aux informations, documents et photos transmis par le Client, dont le contenu reste sous sa responsabilité pleine et entière. Il s'appuie exclusivement sur des informations communiquées par le client pour effectuer les prestations commandées et ne saurait, en conséquence, être responsable d'informations erronées transmises.

- quant à la réalisation et la mise en œuvre par le Client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par Two In Design  
 - pour tous les dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'agencement préconisées par Two In Design et réalisées directement ou indirectement par le Client.

Les plans fournis par Two In Design valent conseil et ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage. Ils sont transmis à titre indicatif. Le client doit s'assurer que l'entreprise prestataire et/ou l'artisan s'assurera de la faisabilité technique et validera les cotes définitives avant l'exécution des travaux.

Chaque entreprise et/ou artisan devra impérativement reprendre les cotes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. L'ensemble des pièces écrites et graphiques fournies par Two In Design ne pourra se substituer en aucun cas aux plans d'exécution technique (réseaux divers : eau, électricité, fluides) ou toute autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration d'intérieur.

Il appartient au Client de vérifier auprès des prestataires extérieurs de la faisabilité technique de l'opération envisagée (pose de matériaux, démolition de murs, cloisons, escalier, etc...).

Un calendrier estimatif pourra être proposé sur le devis présenté au Client. Dans le cas de travaux de décoration, Two In Design ne peut en aucun cas être tenu responsable d'éventuels retards de la part des entreprises intervenantes.

Chaque artisan est responsable de son respect des délais et du bon déroulement de son intervention. Ces points seront vus directement entre le Client et l'entreprise au moment de l'acceptation de son devis propre.

En cas de litige, le Client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. Two In Design recommande à ses Clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Two In Design ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur. Two In Design n'encourt aucune responsabilité pour les dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions d'aménagement préconisées par Two In Design et réalisées directement ou indirectement par le Client.

Les Parties conviennent expressément qu'en cas de mise en cause de la responsabilité de Two In Design, quelle que soit la nature ou le fondement de l'action, le montant de la réparation susceptible d'être mise à la charge de Two In Design est expressément limité aux sommes perçues par Two In Design au titre dudit contrat de service.

#### **Article 6 : Tarifs**

Les prestations de services sont fournies aux tarifs de Two In Design, selon le devis préalablement établi. Les tarifs sont indiqués en euros TTC. Les taxes applicables sont celles en vigueur au moment du fait générateur, déclenchant tout ou partie du paiement.

Les déplacements sont inclus dans le devis initial pour la durée de la mission à hauteur de trois déplacements, les déplacements supplémentaires seront facturés au prix forfaitaire indiqué sur le devis.

Ces tarifs pourront faire l'objet d'un complément de facturation, au titre de frais supplémentaires d'étude, occasionnés par la découverte de contraintes techniques, en cours et/ou à l'issue d'une Prestation, et qui n'étaient pas connues par Two In Design et/ou par le Client en début de prestation.

#### **Article 7 : Commande**

Au jour de la signature du devis par le Client en deux exemplaires, celui-ci fera office de commande. Les parties n'entendent pas conditionner leur engagement à un délai à un délai de réflexion, le présent contrat prend effet le jour de l'acceptation du devis par le Client. Chacune des deux parties conservera un exemplaire faisant foi de ses engagements. Un acompte de 60% sera demandé avant toute exécution du projet (sauf disposition spécifique précisée sur le devis). Le solde des 40% sera versé à réception du projet.

En cas de rupture de contrat au cours de l'exécution, hormis le cas de force majeure et l'exercice du droit de rétractation, l'acompte versé à la commande ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Les prestations faisant l'objet commencement d'exécution, le cas échéant, feront l'objet d'une facturation au temps passé à raison de 60€ de l'heure HT.

#### **Article 8 : Facturation**

Une facture sera adressée au Client lors de la confirmation de la commande. Celle-ci sera envoyée à l'adresse mail ou postale indiquée par le Client lors de sa commande. Les prestations doivent être payées à réception de la facture.

#### **Article 9 : Paiement**

Le paiement des prestations de Two In Design, s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) : 60% à la commande et 40% à réception du livrable, le jour de la présentation du projet final.

Le Client peut effectuer le règlement par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces.

En outre, Two In Design se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci prononce l'exécution forcée du paiement, sous astreinte par jour de retard. Les intérêts de retard seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal et commenceront à courir à compter de la réception de la mise en demeure par le client. Les intérêts seront réévalués pour chaque mois de retard.

Si des frais de recouvrement doivent être engagés par Two In Design, ils seront intégralement facturés au Client.

#### **Article 10 : Droit de rétractation**

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur (article L221-18 du code de la consommation), le Client dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour faire valoir son droit de rétractation auprès de Two In Design. Pour ce faire, le Client doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante : Two In Design – chemin du Moulin – 13122 Ventabren. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre.

#### **Article 11 : Assurance**

Two In Design a souscrit une assurance RC professionnelle auprès de MMA IARD (contrat n°000000145532127).

Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

#### **Article 12 : Propriété intellectuelle**

La structure générale, ainsi que tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site Internet de Two In Design ou sur tout autre support font l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier et sont la propriété de Two In Design ou ont fait l'objet d'une autorisation de publication et de diffusion. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives. Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de Two In Design est interdite. Toute représentation, altération, modification ou reproduction de ce site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

Le Client autorise Two In Design à utiliser, de manière anonyme, les croquis, photos ou documents des projets Client pour illustrer son site ou tout autre support de communication et en autorise donc la diffusion et la reproduction.

#### **Article 13 : Durée et droit applicable**

Les présentes conditions générales de vente doivent s'interpréter en fonction des lois françaises. Par conséquent, si une clause des présentes conditions générales de vente était déclarée invalide, ce jugement n'affecte en aucune façon les autres clauses qui conserveront leur effet entre les parties. Tout litige relatif à la relation commerciale existante entre le Client et « Two In Design » ne pouvant être réglés à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal d'Aix-en-Provence.

Conditions générales Two in Design – Siret : 81416205300015 - 13122 Ventabren – 06 83 89 64 38 – junglingn@gmail.com

\* Tous les tarifs sont ici indiqués à titre indicatifs, ils seront pourront être adaptés en fonction de votre projet, lors de l'élaboration de notre devis d'intervention